

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° DN622

présenté par

M. Blanchet, M. Bru, M. Cubertafon, M. Lainé, Mme Lingemann, Mme Poueyto et Mme Thillaye

-----

### ARTICLE 2

#### RAPPORT ANNEXÉ

Après la deuxième phrase de l'alinéa 9, insérer la phrase suivante :

« Chaque année, afin d'augmenter la visibilité de la réserve dans le secteur civil, l'autorité locale d'emploi du réserviste organise un temps convivial en faveur des employeurs publics et privés, quelle que soit la taille de l'organisation. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose que chaque unité de réserve organise annuellement un moment convivial en présence des employeurs publics et privés des réservistes engagés au sein de cette même unité. Organiser de tels événements permettra de faire découvrir aux employeurs le milieu dans lequel évoluent leurs salariés, ainsi que les missions qui leurs sont confiées dans le cadre de leurs activités de réserve. De manière plus globale, cet amendement s'inscrit dans une démarche de mise en avant de la réserve au sein du domaine civil, et de renforcement du lien armées-Nation.